



PROGRAMME DE FORMATION

Règlement UE 2019/1009 relatif à la mise en marché des fertilisants- Principe, évolutions et introduction à la mise en œuvre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ① **Comprendre le principe de fonctionnement de la nouvelle réglementation européenne (RUE 2019/1009) relative à la mise en marché des fertilisants**
- ② **Connaître les évolutions par rapport à la réglementation antérieure**
- ③ **Identifier les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement**

A la fin de la formation les participants auront une bonne compréhension du RUE 2019/1009 et les informations clés pour appréhender ses exigences et les mettre en application.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

La formation est accessible à tout acteur du secteur des fertilisants (fabricants, distributeurs, opérationnels...)
Prérequis : aucun

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se déroule selon 3 axes majeurs :

- ① Principe de fonctionnement du RUE 2019/1009
 - ✔ Cadre général de la mise en marché des engrais
 - ✔ Le règlement UE 2019/1009
 - ✔ Notions clés
 - ✔ Logigramme de fonctionnement du RUE 2019/1009 et structure du texte
 - ✔ Obligations des différents opérateurs économiques
 - ✔ Amendements et évolutions du RUE 2019/1009
- ② Synthèse des principales évolutions/différences par rapport au règlement CE 2003/2003 (engrais CE)
 - ✔ Les 10 évolutions majeures
- ③ Modalités de mise en œuvre du règlement pour les engrais de mélange
 - ✔ Avant/Après : RCE 2003/2003 – RUE 2019/1009 du théorique vers l'opérationnel
 - ✔ Fabrication, Distribution, Import
 - ✔ Règlement UE 2019/1009 du théorique vers l'opérationnel - Application à un cas concret
 - ✔ Synthèse des fertilisants identifiés à l'AFCOME, PFC et modules associés
 - ✔ Etude de cas

Total : 7 heures

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Séances de formation en présentiel (inter-entreprise ou intra-entreprise).

Documents fournis :

- ✔ Support pédagogique (remis au stagiaire)



ATOUTS

Apports théoriques et exercices pratiques.

Application du règlement, accent mis sur les nouvelles exigences réglementaires.

MODALITÉS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- ✔ La feuille d'émargement et l'attestation de formation sont transmises à l'issue de la formation,
- ✔ Un questionnaire d'évaluation de la formation écrit est effectué pour contrôler les connaissances acquises en fin de formation.

La formation a été développée avec la Responsable Pédagogique de l'AFCOME, Manager HSE pendant 15 ans et Responsable Règlementaire Engrais depuis 10 ans.

Cette formation sera encadrée par un formateur qualifié sélectionné par l'AFCOME.

TARIF

Le coût de la formation est de 850€ HT/participant en inter-entreprise (exonéré de TVA).

Les adhérents à l'AFCOME peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel.

Pour toute demande de formation en intra-entreprise, merci de nous contacter.

CONTACT

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, remontées d'aléas, difficultés ou réclamations liées à une formation, vous pouvez nous contacter par écrit, téléphone ou mail :

AFCOME - 34, Place de la Gare - 53000 LAVAL - 02 53 54 53 40 – formation@afcome.org